Ecole du Homborch Commune d'Uccle





# PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Ecole du Homborch – petite section Av. Homborchveld, 32 – 1180 Uccle

Ecole du Homborch – grande section Av. Homborchveld, 34 – 1180 Uccle

Pouvoir organisateur : Commune d'Uccle Rue de Stalle, 77 – 1180 Uccle

### A. **Préambule** :

L'école du Homborch communale fondamentale du Homborch accueille aujourd'hui plus ou moins 550 élèves répartis entre une section maternelle et une section primaire.

De ce constat, le Pouvoir organisateur d'Uccle a décidé de scinder l'école en deux sections autonomes mais partageant le même projet d'établissement.

#### Petite section:

Direction : Patrick Van LoockSection maternelle (175 Es)

• P1 - P2 (130 Es)

#### Grande section:

• Direction : Sophie Bolle

• P3 - P6 (239 Es)

Le nombre d'enfants qui fréquentent les garderies est important et en augmentation constante. De plus en plus de mamans travaillent, de plus en plus de familles sont éclatées et les grands-parents, encore très actifs, ne sont pas toujours disponibles...

Les parents ont donc besoin de support pour concilier harmonieusement leur vie familiale et leur vie professionnelle.

De ce fait, on dénombre près de 550 élèves présents durant le temps du midi et une moyenne approximative de 350 élèves après 15h30.

L'école du Homborch est bien consciente de cette réalité. Certains enfants passent plus de temps à l'école que dans leur propre famille. Par ailleurs, la garderie constitue souvent le seul contact entre la famille et l'école.

Les animateurs de garderie sont très souvent un relai entre les parents et les enseignants puisque présents à l'arrivée des enfants le matin et au départ le soir.

Pour toutes ces raisons, il ne suffit donc pas de « faire de la garderie », mais bien de veiller à l'épanouissement global des enfants et d'établir un contact privilégié avec les parents et/ou les personnes qui prennent l'enfant en charge.

L'amélioration de la qualité de l'accueil extrascolaire des enfants est une des priorités constantes de l'établissement, les animateurs de garderies y tiennent un rôle essentiel.

Le présent projet a pour objectif de décrire nos pratiques quotidiennes mais aussi d'avoir une réflexion concertée pour viser en permanence une adaptation de nos stratégies afin d'assurer le bien-être de chaque enfant.

Il a été par ailleurs élaboré en collaboration avec l'équipe d'accueil.

## B. L'accueil extrascolaire à l'école du Homborch :

#### 1. Structure des garderies :

12 animateurs de garderie composent notre équipe (7 AG en section maternelle et 5 AG en section primaire).

Les enfants, de 2 ans ½ à 12 ans, sont répartis en groupes d'âge et de besoins et, en fonction du moment de la journée, sont sous la responsabilité d'un animateur « référent ».

- Mme Magali Villaverde
- Mme Laetitia Vitellaro
- Mme Marinella Arienta
- Mme Stéphanie Buyle
- Mme Toy Noksada
- M. Alexandre Giraudier
- Mme Brigitte Blondiau
- Mme Valérie Devos
- Mme Lisa Aroca
- Mme Nancy Villasboa
- M. Francesco Romano
- Mme Kelly Guion

#### Référente administrative :

- Mme Magali Villaverde
- 8 animateurs de garderie « volants » sont disponibles pour les remplacements des animateurs absents.
  Cette gestion est faite par le Service de l'Education de la commune.

# 2. Modalités d'inscription et de paiement :

Tous les enfants régulièrement inscrits à l'école du Homborch ont accès aux garderies quotidiennes.

#### Le PO d'Uccle a fixé le prix du service de garderie à :

- 17 € / mois pour les périodes du matin et soir.
- 8 € / mois pour les temps de midi.

Garderies pendant les congés scolaires : forfait de 25 € / semaine Dans ce cas, une inscription préalable est demandée.

Une gratuité est accordée au 3ème enfant de la famille.

#### 3. Partenariats externes en temps extrascolaire :

Des ateliers divers sont organisés pendant le temps des garderies.

Les objectifs sont multiples : découverte d'activités culturelles, artistiques et sportives, soutien scolaire, diminution du nombre d'enfants présents en garderie.

La participation à ces ateliers est entièrement gratuite lorsqu'ils sont organisés par l'école.

Une participation financière est demandée aux parents lorsqu'il s'agit d'une organisation indépendante de l'école.

- « Etudes surveillées »
  - Encadrement : 12 instituteurs /trices de l'école.
  - Aide aux devoirs et leçons.
  - Classes concernées : P3 P6
  - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
  - 15h40 à 16h30
  - Financement : Commune d'Uccle
- « Improvisation Eveil théâtral »
  - Encadrement : Mme Beeckmans Céline
  - P1 + P2 : Mardi de 15h40 à 16h40
  - Groupe de 14 élèves
  - Financement : ATL
- « Improvisation Eveil théâtral »
  - Encadrement : Mme Beeckmans Céline
  - P3 + P4 : Lundi de 15h40 à 16h40
  - Groupe de 14 élèves
  - Financement : ATL
- « Improvisation Eveil théâtral »
  - Encadrement : Mme Beeckmans Céline
  - P5 + P6 : Jeudi de 15h40 à 16h40
  - Groupe de 14 élèves
  - Financement : ATL
- « Initiation aux échecs »
  - Encadrement : M. Yoro Samuel
  - P1 + P2 + P3 : Mardi de 15h40 à 16h40 et Jeudi de 16h40 à 17h40
  - Groupe de 10 élèves
  - Financement : ATL

- « Initiation aux échecs »
  - Encadrement : M. Yoro Samuel
  - P4 + P5 + P6 : Mardi de 16h40 à 17h40 et Jeudi de 15h40 à 16h40
  - Groupe de 10 élèves
  - Financement : ATL
- « Eveil sportif »
  - Encadrement : Bougr'Aventure
  - M2 + M3 : Lundi de 15h45 à 16h45
  - Groupe de 15 élèves
  - Financement : ATL
- « Cocktail sports »
  - Encadrement : Bougr'Aventure
  - P4 + P5 + P6 : Mardi de 16h à 17h
  - Groupe de 15 élèves
  - Financement : ATL
- « Cocktail sports »
  - Encadrement : Bougr'Aventure
  - P1 + P2 + P3 : Jeudi de 16h à 17h
  - Groupe de 15 élèves
  - Financement : ATL
- « Eveil musical »
  - Encadrement : Mme Pairoux Catherine
  - M3 : Mercredi de 13h30 à 14h30
  - Groupe de 15 élèves
  - Financement : ATL
- « Eveil musical »
  - Encadrement : Mme Pairoux Catherine
  - M1 + M2 : Mercredi de 14h40 à 15h40
  - Groupe de 15 élèves
  - Financement : ATL
- « Baby-Basket »
  - Encadrement : Parascolaire d'Uccle
  - Mercredi de 13h45 à 16h45
  - Ateliers payants
- « Dance-jazz »
  - Encadrement : Parascolaire d'Uccle
  - Lundi de 15h40 à 18h40
  - Ateliers payants
- « Karaté »
  - Encadrement : HANA Karaté club
  - Mardi de 17h00 à 18h00
  - Ateliers payants

- o « Line danse »
  - Encadrement : Parascolaire d'Uccle
  - Mercredi de 18h30 à 21h30
  - Ateliers payants
- « Solfège et instruments »
  - Encadrement : Académie de musique d'Uccle
  - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi
  - Ateliers payants
- « Tutorat »
  - Encadrement géré par la coordination ATL (Mme Buisson Brigitte et Mme DE Fauw Sandra)
  - Suivi individuel de l'élève pendant 10 X 1 heure
  - Horaire variable selon les besoins et disponibilités
  - 20 € par module de 10 heures (ATL + parents)

Les informations concernant les activités extrascolaires organisées par l'école sont transmises par courrier, via la farde de communication des enfants, aux parents en début de chaque semestre.

Un affichage est également fait au niveau des valves de l'école.

D'autre part, les informations concernant les activités extrascolaires pour les enfants entre 2,5 et 12 ans à Uccle, ainsi que d'autres renseignements utiles sont disponibles pour les parents sur le blog de la Coordination ATL d'Uccle (aesuccle.blogspot.com) ainsi que dans la nouvelle brochure Accueil Temps Libre.

#### 4. Horaires des garderies :

Afin de répondre au mieux à la demande des parents, le service des garderies commence à 7h00 et se termine à 18h30 tant pour la section maternelle que pour la section primaire.

Le mercredi après-midi, la garderie fonctionne de 12h10 à 18h30.

Le service des garderies est exclusivement réservé aux enfants inscrits à l'école du Homborch.

Dès la troisième année primaire, les enfants ont la possibilité de participer à une étude surveillée, de 15h40 à 16h30. Les parents sont tenus de respecter cet horaire et de ne pas reprendre leur enfant pendant ce laps de temps.

Elle est encadrée par des instituteurs/trices.

Une garderie-étude est également organisée dans le réfectoire de l'école primaire pour les enfants dont les parents viennent les rechercher entre 15h40 et 16h30.

Celle-ci est encadrée par des animateurs de garderie de l'établissement.

Lors des journées de formation pédagogique, la garderie est également organisée. Des activités extra-muros (excursions, visites, ...) peuvent être organisées pour les enfants restants à l'école pendant ces journées pédagogiques.

Pendant les congés scolaires (congé d'automne, vacances d'hiver, congé de détente et vacances de printemps), une garderie centralisée est organisée à l'école communale du Val Fleuri (Uccle).

Elle est accessible à tous les enfants inscrits dans une école communale d'Uccle, sur réservation et moyennant un forfait de 25 € par semaine.

Ces garderies « de vacances » sont encadrées par des animateurs de garderie référents provenant de toutes les écoles communales uccloise.

#### 5. Numéro de contact à l'attention les parents :

GSM section maternelle: 0473/18 02 55 GSM section primaire: 0477/99 51 04

#### 6. Les locaux et le matériel :

La garderie se passe toujours dans l'établissement; il n'y a aucun véritable local de référence mis à disposition car tous sont occupés la journée par les enseignants et/ou le réfectoire.

Tous les locaux de l'école sont accessibles et disponibles en fonction des besoins et des activités proposées.

Note : Quelques locaux sont néanmoins réservés aux cours de l'Académie de musique d'Uccle.

La section maternelle occupe le bâtiment sis av. Homborchveld, 32 :

- Les classes de maternelle
- Le réfectoire de la section maternelle
- La cour de récréation maternelle
- La salle de psychomotricité

La section primaire occupe le bâtiment sis av. Homborchveld, 34 :

- Les classes de primaire
- Le réfectoire de la section primaire
- Les cours de récréation primaire
- La salle de gymnastique

La garderie possède du matériel spécifique (livres, jeux de société, matériel de bricolage, jeux d'extérieur, ...) et dispose d'armoires spécifiques pour le rangement de ce matériel.

Le matériel didactique et récréatif de l'école, ainsi que les infrastructures sportives et les jeux sont toujours mis à disposition du personnel de garderie et des enfants.

#### 7. Encadrement :

Le taux d'encadrement dans les garderies des écoles communales est en moyenne d'un animateur de garderie pour 35 enfants (en fonction des périodes de tension). Toutefois, l'école peut bénéficier de personnel supplémentaire (sous réserve qu'il soit disponible) en cas de nécessité (ex : journées pédagogiques, journées de « grand froid », confinement éventuel …)

L'accueil extrascolaire fait appel à du personnel qualifié, ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux exigences du projet d'accueil de la garderie. Ce personnel est par ailleurs régulièrement évalué.

#### 8. Règlement et projet éducatif:

Notre enseignement communal possède un règlement des études et un projet éducatif. Notre structure d'école et nos garderies y souscrivent pleinement. Ce règlement et ce projet sont donc appliqués à toutes les périodes, y compris celles des garderies. Ils peuvent faire l'objet de modifications ou d'aménagements mais toujours en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

#### C. Définition des besoins des enfants et des parents :

L'objectif du présent projet d'accueil est avant tout de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux besoins spécifiques des enfants et des parents.

#### Les besoins des enfants :

- Sécurité.
- o Ecoute et attention bienveillante permanente.
- o Bien-être sur le plan affectif, social et cognitif.
- o Envie d'activités riches, variées, ludiques et sportives.
- o Possibilité de profiter de moments de temps libres, de délassement.

#### Les besoins des parents :

- Encadrement des leurs enfants dans des conditions de confort acceptables (chauffage, espace ...) et de sécurité.
- o Horaires compatibles avec leurs activités professionnelles.
- Bien-être de leurs enfants sur le plan affectif, social, psychomoteur et cognitif.
- o Apprentissage de valeurs morales, sociales, culturelles et esthétiques.
- o Offre d'activités extrascolaires de qualité.
- o Stabilité du personnel encadrant afin de préserver l'équilibre des enfants.
- Lien entre parents et école.
- Réalisation du travail scolaire, dans la mesure des moyens disponibles, pendant les études.

#### D. Objectifs et moyens mis en œuvre pour répondre à ces besoins :

Le personnel de garderie est impliqué, au même titre que toutes les autres catégories de personnel, dans le processus d'éducation propre aux écoles communales d'Uccle et œuvre donc à promouvoir et à transmettre les principes des projets éducatifs et pédagogique.

La garderie propose aux enfants les mêmes valeurs intellectuelles, culturelles, morales et sociales que l'école proprement dite, dans le but de les aider à devenir des êtres libres, responsables, créatifs et solidaires, respectueux des particularités de chacun, conscients de leurs possibilités, ouverts au changement et capables de l'intégrer.

#### 1. Favoriser l'intégration sociale et œuvrer pour l'égalité des chances :

La garderie est ouverte à tous les enfants inscrits régulièrement dans l'école quelles que soient leurs origines sociales, culturelles et religieuses.

La garderie est un lieu de rencontre pluraliste, tolérant et démocratique.

# 2. <u>Epanouissement global de l'enfant sur le plan affectif, social, psychomoteur et cognitif :</u>

Le personnel d'encadrement veille à :

- Accueillir les enfants dans les meilleures conditions matérielles et sécuritaires possibles.
- Garantir des valeurs telles que le respect des autres et de soi-même, la tolérance, la justice et l'honnêteté.
- Garantir le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents.
- Rester à l'écoute de chacun tout en faisant respecter les règles de vie nécessaires à la vie en groupe.
- Favoriser un apprentissage de la citoyenneté.
- Encourager et à développer la sociabilité à travers le dialogue, la coopération et la solidarité.
- Eveiller la curiosité et l'esprit d'initiative.

De nombreuses activités sont mises en place et proposées quotidiennement aux enfants. Elles sont tant psychomotrices et ludiques qu'intellectuelles.

L'objectif d'éducation permanente reste une priorité du personnel accueillant. Les activités proposées visent donc à favoriser le développement physique, l'imagination, la créativité des enfants, etc...

Les enfants ont le libre choix d'y participer ou de profiter de temps libres s'ils le désirent.

Les directions accueillent toujours avec enthousiasme toute nouvelle proposition d'activité pour autant qu'elle soit réalisable pratiquement.

La garderie est également impliquée au moment des activités festives de l'école (ex : Marché de Noël, Fête du printemps, Souper Saveurs du Monde ...).

La plupart du temps, les activités se déroulent par groupes en tenant compte des âges et des compétences des enfants.

Tôt le matin et en fin de journée, lorsque les enfants sont moins nombreux, ceux-ci sont regroupés. Ces moments privilégient l'entraide entre « grands » et « petits ».

De 15h40 à 16h30, les enfants de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année primaire participent à l'étude encadrée par les enseignants ou à la garderie-étude encadrée par les animateurs de garderie. Les parents ont ainsi l'assurance que les travaux scolaires sont partiellement ou entièrement terminés.

Toutes les activités ne sont pas dirigées, les accueillants tiennent compte des rythmes de l'enfant et de son désir de pouvoir disposer de temps libres.

En fonction des moments et de la météo, les enfants ont la possibilité de jouer à l'extérieur.

Au niveau de la sécurité et de la santé, le personnel accueillant dispose d'un accès aux « fiches santé » de chaque enfant. En cas d'urgence, des fardes « répertoire téléphonique » sont utilisées afin de pouvoir rapidement contacter les parents.

# 3. Ecoute des parents, dialogue, relais entre l'école et les parents :

Le personnel encadrant se montre disponible et à l'écoute des parents afin d'instaurer un dialogue, de créer un climat de confiance, de mieux cerner les besoins des parents et de tenter d'y répondre au maximum et ce dans le respect des règles de déontologie. La garderie est bien souvent le seul contact entre certains parents et l'école.

Les directions veillent au maximum à la stabilité du personnel encadrant. Elles titularisent les animateurs de garderie de manière à ce que les enfants et leurs parents bénéficient d'un repère stable, d'une personne de référence qui sert de relai entre parents et enseignants (cf. suivi entre maison et école).

Toutefois, cette écoute bienveillante ne peut se substituer à la communication entre parents et enseignants. Il est donc recommandé de passer par un message écrit et /ou une demande de rendez-vous avec l'enseignant concerné.

Les animateurs procurent les premiers soins aux enfants et informent leurs parents de l'état de santé de ceux-ci quand ils l'estiment nécessaire.

Les parents disposent d'un numéro de téléphone (GSM garderie) qui permet un contact direct avec la personne responsable de la garderie.

4. <u>Etablissement d'une relation constructive avec l'équipe éducative (collègues, enseignants, directions ...) :</u>

Des concertations d'équipe sont organisées entre les animateurs de garderie et les directions.

Celles-ci ont pour objectifs principaux:

- o Evaluation des projets mis en place.
- o Evaluation des besoins des élèves et des animateurs de garderie.
- o Amélioration de la qualité d'encadrement
- o Espace de parole pour les animateurs de garderie

Ces réunions peuvent être organisées pour l'ensemble de l'équipe ou ciblée par section.

Le personnel de garderie est également invité à participer à toutes les réunions importantes visant à l'organisation globale de l'école.

Lorsqu'il s'agit d'autres réunions auxquelles les accueillants de garderie n'ont pu participer, un PV est systématiquement mis à leur disposition. Une farde de communication est également consultable dans la salle des professeurs.

Chaque matin, durant ¼ h, une surveillance conjointe « enseignants-animateurs de garderie » est organisée. Ce moment privilégié permet de maintenir le dialogue et les échanges entre les deux équipes.

Les animateurs de garderie sont régulièrement impliqués dans les activités scolaires. Ils sont sollicités pour aider à l'encadrement d'activités spécifiques, voyages scolaires, séjours pédagogiques avec nuitées ... Cette implication des animateurs de garderie permet, d'une part, de favoriser les échanges avec les autres membres de l'équipe éducative, et, d'autre part, de rassurer les parents qui souvent connaissent mieux le personnel de garderie que les enseignants.

#### 5. Amélioration de la qualité de l'encadrement :

Quelle que soit la qualification de base du personnel, celui-ci est invité à suivre une formation continue le rendant apte, notamment, à pratiquer une pédagogie favorisant le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur des enfants.

En fonction des besoins, les directions peuvent soumettre des propositions de formation aux animateurs de garderie.

Depuis 2002, en collaboration avec la coordination de l'accueil extrascolaire, de nombreuses formations concrètes ont été mises sur pied et suivies avec enthousiasme.

Depuis 2005, un vaste programme de formations, visant prioritairement la formation initiale des accueillants de garderie qui ne disposent d'aucun diplôme, a été mis en place.

Ce programme a été proposé dans toutes les écoles communales. Chaque direction, consciente de l'importance de ces formations, met tout en œuvre pour assurer une présence régulière de ses accueillants aux modules.